



PROGRAMME FUTURITY FPHA

Conformément à ses statuts, un des objectifs de France Paint Horse Association (FPHA) est de promouvoir et stimuler l'intérêt pour la race Paint Horse en encourageant l'élevage pour sa conformation et sa compétence. Pour cela, chaque année, un concours spécifique organisé par la FPHA, dénommé « futurity » permet d'évaluer les performances et les progrès réalisés par un poulain de l'année à son année de 3 ans.

Ce programme concerne exclusivement les chevaux nés et élevés en France et inscrits (ou en cours) auprès du SIRE.

Le programme apporte aux futurs acquéreurs de Paint Horse des critères qualitatifs objectifs basés sur la conformation et la compétence.

L'objectif de ce programme sur 4 ans est de préparer les chevaux Paint Horse pour leur utilisation tant pour une équitation de compétition que d'extérieur.

Une progression pédagogique tournée vers le futur est mise en place. Elle s'articule par l'introduction du trail en main et du longe line pour déboucher sur des classes montées l'année des 3 ans.

Ce concours qualitatif et dotés de primes en Euros permet aux éleveurs professionnels ou amateurs, aux propriétaires d'étalons et de poulains nés et élevés en France et inscrits au SIRE et à tous les amateurs de Paint Horse de valoriser la qualité de leurs chevaux, tant pour leur modèle que pour leur performance.

La FPHA favorise le naisseur et l'éleveur en France au travers des applications réglementaires.

Le concours 2017 est articulé autour du Halter (modèles) et Performance (compétence et allures):

- Le Futurity Halter des catégories Weanling à 3 ans
- Le Futurity Performance de la catégorie yearling à 2 ans dans des classes de In hand trail, longe line, et le Western pleasure, Trail, HUS, Reining, pour la catégorie des 3 ans.

Des primes et récompenses sont allouées aux meilleurs participants et aux vainqueurs des titres. Elles sont majorées pour les poulains classés dont le Père est inscrit au programme de l'année de référence.

3 titres et bourses ou récompenses supplémentaires sont au programme :

- Le **Triple couronne Futurity yearling** au poulain qui cumule la somme des points acquis en classes de Halter, longe line, In-hand trail.
- Le **Triple couronne Futurity 2 ans** au poulain qui cumule la somme des points acquis en classes de Halter, longe line, In hand trail.
- Le **High Point Futurity 3 ans** au poulain qui obtient le plus de points FPHA sur les épreuves 3 ans du Futurity.

Règlement de participation 2017

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peut adhérer au programme d'élevage toute personne, physique ou morale, française ou étrangère, désirant y inscrire un cheval.

- L'inscription d'un étalon ou d'un poulain est effective lorsque les conditions requises ci-dessous sont intégralement respectées et les frais d'inscription totalement réglés.

Elle suppose l'adhésion au présent règlement.

II. ETALONS

Conditions d'inscription :

Pré requis : Les étalons Paint Horse, Quarter Horse ou Pur-sang doivent être régulièrement enregistrés sur la liste des étalons autorisés à reproduire par l'APHA (cf. RG 105 du Rule Book).

L'inscription d'un étalon au Futurity est renouvelable annuellement et peuvent s'inscrire :

- Tous les étalons Français ou Etrangers répondant au pré requis
- Il est inscrit par son propriétaire ou par toute personne autorisée par lui (document signé à fournir).

Trois dispositifs d'inscription sont possibles:

- 1. Vente de saillies au profit du programme d'élevage :** La FPHA met en vente, au profit du programme d'élevage et suivant un dispositif d'enchère, une saillie de l'étalon inscrit. Le montant de la mise à prix de la saillie est égal à la moitié de son prix public. L'inscription de l'étalon doit être effectuée **avant le 21 Février de cette année.**
 - Seuls les étalons pour lesquels une saillie a été vendue sont inscrits au programme d'élevage de l'année de référence.
 - Les étalons dont la saillie n'a pas trouvé acquéreur peuvent s'inscrire par cotisation directe fixe.
- 2. Cotisation directe fixe :** Le propriétaire de l'étalon verse une cotisation annuelle fixée par la FPHA. L'inscription de l'étalon doit être effectuée avant le 1^{er} juillet de chaque année. Au delà de cette date, l'inscription reste possible à tout moment, avec effet rétroactif sur l'année, moyennant une augmentation du tarif d'inscription de 50% jusqu'au 31 Décembre de l'année de référence.
- 3. Cotisation directe à posteriori :** Le propriétaire inscrit de façon rétroactive son étalon au programme d'élevage. Il permet par là l'engagement tardif des produits de son étalon. L'augmentation du tarif d'inscription est fixée à 200% du tarif de l'année de référence pour l'année N, à 300% N+1, 400% à N+2, 500% à N+3

NB : Dans tous les cas, les conditions de saillie et de pension, le cas échéant, sont établies entre l'étalonnier et l'acquéreur de la saillie. La FPHA décline toute responsabilité en cas de litige survenant à cette occasion. L'exactitude des renseignements indiqués sur la fiche de présentation de l'étalon n'engage que son propriétaire.

III. POULAINS

L'entrée est renouvelable annuellement. Un poulain peut entrer au programme de l'année de naissance à celle de ses 3 ans.

➤ Pour la catégorie des 3 ans, et pour le FUTURITY performance exclusivement, **un droit d'entrée supplémentaire par classe est perçu en fonction du mois d'entrée de Février à Octobre de l'année de référence.** (Inscription à signaler par mail à contact@fpha.fr , la régularisation financière se faisant lors de l'établissement de la fiche d'engagement)

Pour être inscrit un poulain doit avoir soit:

- Son Père inscrit au programme d'élevage (au choix par l'un des 3 dispositifs proposés)
- Son Père non inscrit

Conditions d'inscription

Pour être inscrit, et dans tous les cas un poulain doit être obligatoirement:

- enregistré auprès de l'APHA et en possession de son « certificate of registration » (ou en cours d'enregistrement)
- né et élevé en France, pucé et enregistré au SIRE, (ou en cours d'enregistrement auprès des HN.)

Il est inscrit par son propriétaire ou par toute personne autorisée par lui (document signé à fournir.)

IV. EPREUVES FUTURITY

Le concours se déroule conformément aux règles du « Rule Book » APHA.

Par dérogation au « Rule Book » aucune distinction n'est faite, dans les classes du Futurity, entre les chevaux inscrits dans le registre « Regular » et ceux inscrits dans le registre « Solid Paint Bred /Breeding Stock ».

Les concurrents (exhibitors) et les propriétaires de poulains doivent être membres de la FPHA à jour de leurs cotisations le jour du concours.

V. DESCRIPTION DES CLASSES

12 CLASSES HALTER et 7 CLASSES PERFORMANCE ouvertes aux chevaux de 0 à 3 ans

- Halter Weanling stallions, mares , gelding (poulains de l'année : male, femelle, hongre)

Les classes Weanling pourront se voir partagées sur décision du Show Manager. La date de partage sera fixée pour créer 2 catégories d'âge équilibrées.

- Halter Yearling stallions, mares, geldings (1 an: male, femelle, hongre)
- Yearling in- hand trail
- Yearling longe line

- Halter Two years-old stallions, mares, geldings (2 ans: male, femelle, hongre).
- Two-years-old in-hand trail
- Two-years-old longe line

- Halter Three-years-old stallions, mares, geldings (3 ans: male, femelle, hongre)
- Three-years-old Western Pleasure
- Three-years-old Western Hunter under saddle
- Three-years-old Trail
- Three-years-old Reining

VI. DOTATIONS

La dotation annuelle du concours FUTURITY de l'année est constituée par :

1/ Le total des sommes des saillies vendues aux enchères l'année précédente au concours et du montant des inscriptions directes fixes ou à posteriori des étalons au programme d'élevage.

Cette somme globale est répartie de façon à préparer le programme des années suivantes :

- 30% pour les weanling du concours de l'année N
- 20% pour les yearling du concours de l'année N+1
- 20% pour les 2 ans de l'année N +2
- 30% pour les 3 ans de l'année N+ 3

2/ Des sommes provisionnées les années précédentes pour les catégories yearling / 2 years old / 3years old.

Principes :

- Chaque classe proposée se voit allouée une part égale de la dotation provisionnée pour sa tranche d'âge. Se rajoute à cette part, le montant des entrées des poulains dans leur classe de tranche d'âge et le montant de leur classe et de possibles actions de partenariat.
- S'il n'y a pas d'entrées dans une classe prévue au programme la somme dédiée est provisionnée pour les bourses du FUTURITY de l'année suivante.

- Les sommes des entrées complémentaires versées suivant le mois d'entrée de l'année des 3 ans du FUTURITY performance sont reversées sur la prime de la classe choisie de cette tranche d'âge.
- Les primes obtenues par les poulains sont versées à 100% au propriétaire du poulain qui a concouru.
- Les primes au propriétaire seront versées au propriétaire effectif du cheval au jour de l'inscription au concours Futurity (transfert report effectué).
- Les primes seront versées au plus tard le 31 décembre de l'année de participation au concours, sur présentation des documents officiels.

Une prime ou récompense est versée au propriétaire dont le cheval marque le plus grand nombre de points FPHA sur les épreuves couvertes par les titres :

- Triple couronne Futurity yearling
- Triple couronne Futurity 2 ans
- High Point Futurity 3 ans

VII. TITRE HONORIFIQUE

Seul le vainqueur d'une classe Futurity composée au minimum de 3 chevaux pourra se prévaloir du titre « FPHA ANNEE CHAMPION FUTURITIES classe xxxxxx »

TARIFS pour inscriptions en 2017

Les droits d'inscription dans chaque catégorie ainsi que le montant des classes sont fixés chaque année par la FPHA.

Inscription ETALON dont la saillie n'a pas été vendue aux enchères :

- Si Français: 330€
- Si Etranger: 400€ (pour les semences : 1 seul représentant Français par contrat de représentation)

Inscription POULAIN en 2017

Poulain ayant déjà participé au FUTURITY: 60€

Poulain dont le père est inscrit pour l'année de référence:

Si 1 ^{ère} entrée en Weanling:	0€
Si 1 ^{ère} entrée en Yearling:	80€
Si 1 ^{ère} entrée en 2 ans:	100€
Si 1 ^{ère} entrée en 3 ans:	130€

Les primes versées au poulain dont le Père est inscrit au programme de l'année de référence sont doublées pour les premiers des classes de 3 chevaux ou plus.

Poulain dont le père et non-inscrit pour l'année de référence :

Si 1 ^{ère} entrée en Weanling:	20€
Si 1 ^{ère} entrée en Yearling:	420€
Si 1 ^{ère} entrée en 2 ans:	510€
Si 1 ^{ère} entrée en 3 ans:	720€

Montant supplémentaire d'entrée en fonction du mois de l'année pour le Futurity performance 3ans

Mois	F	M	A	M	J	J	S	S	O
Tarif	25€	30€	35€	40€	45€	50€	120€	150€	200€

Tarif par classe : 20€

Frais de dossiers: **idem à ceux du concours de support du Futurity**

ANNEXE

POINTS FPHA

Chaque cheval est crédité par la FPHA du nombre de points qu'il a obtenu en fonction du nombre de participants dans la classe (maximum 6 chevaux seront comptabilisés). Le nombre de points est décompté par juge et ceux-ci s'additionnent.

Les points FPHA sont attribués comme suit :

PLACE	POINTS
1 ^{er}	6
2 ^{ème}	5
3 ^{ème}	4
4 ^{ème}	3
5 ^{ème}	2
6 ^{ème}	1

* si dans la classe il y a moins de six chevaux, la première place recevra autant de points qu'il y aura de chevaux dans la classe ; les second, troisième, etc, recevront un point de moins que la place précédente.

* un cheval disqualifié ne recevra pas de point mais sera considéré comme un participant.

Tableau de répartition des primes en € à l'intérieur de chaque classe

Nb entréesClassement	1	2	3	4	5	6
1	100%	60%	50%	48%	45%	40%
2		40%	30%	28%	25%	24%
3			20%	16%	15%	14%
4				8%	10%	10%
5					5%	7%
6						5%

Les primes versées au poulain dont le Père est inscrit au programme de l'année de référence seront doublées pour les premiers des classes de 3 chevaux ou plus.

Dans chaque classe d'âge et pour le cas d'une classe avec 1 seul participant, le montant de la prime au gagnant est plafonné de façon à respecter un juste équilibre du niveau des montants versés. L'excédent est attribué sur les autres classes pour permettre cette répartition.